CHAMPIONNAT NATIONAL

TIR A L'ARC

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Ce cahier des charges technique n'est pas exhaustif,
il sera complété au fil des Championnats à venir.
CdC_V1 du 17/01/03

INFRASTRUCTURES

1) TERRAIN

Le nombre maximum d'archers indemnisés est fixé à 500, répartis en 250 Jeunes et 250 Adultes. La capacité d'accueil tendra à respecter ces chiffres.

Les archers du département organisateur n'étant pas indemnisés, si la configuration le permet, il est admis que le nombre de participants soit supérieur. S'il reste de la place disponible sur le pas de tir Jeune, des archers de moins de 11 ans du département organisateur peuvent y prendre place, sans toutefois prétendre à un classement national.

Dans le cas où la taille du terrain ne permettrait pas d'accueillir 250 archers, une autorisation dérogatoire exceptionnelle peut être accordée par la C.N.S. pour que la rencontre se déroule sur deux terrains proches, à la condition que l'orientation, ainsi que l'exposition au soleil et au vent soient rigoureusement similaires. Sinon, il conviendra de regrouper tous les archers d'une même catégorie sur un même terrain.

L'orientation préconisée, les distances de sécurité, tant latérales qu'arrière, ainsi que la taille des couloirs sont dictées par le manuel arbitrage.

2) MATERIEL

Les paillons utilisés pour la manifestation sont des paillons neufs, achetés pour l'occasion de type "egerton". Ils sont fixés aux chevalets, eux-mêmes fixés au sol à l'aide de cordes et de piquets.

Un drapeau est fixé au sommet de chaque paillon, sans toutefois se trouver dans l'axe de son centre.

Les feuilles de marques sont fixées sur des planchettes (deux par cibles). Une protection aux intempéries est prévue pour envelopper les planchettes. Il est souhaitable de différencier les contre marques par des feuilles de couleur différentes.

Les feux de signalisation ne sont pas obligatoires, seul le signal sonore est indispensable, en s'assurant qu'il doit être audible de l'ensemble du pas de tir.

3) GREFFE

Un local est affecté au greffe (hall de gymnase par exemple) pour la réception des représentants des délégations.

Le greffe doit être ouvert l'après-midi du samedi jusqu'à 19 h minimum, ainsi que le dimanche jusqu'au début des tirs (du matin pour les jeunes, de l'après-midi pour les adultes).

Les horaires d'ouverture sont rappelés dans le dossier d'inscription.

Il est souhaitable de prévoir deux personnes minimum pour la tenue du greffe.

Un seul représentant par département dont le nom sera demandé dans le dossier d'inscription est habilité à retirer les documents. A cet effet il est conseillé d'expédier un badge ou tout autre moyen de reconnaissance nominatif dès réception du retour des dossiers d'inscription. Aucune autre

personne que ce référant ne pourra intervenir auprès des organisateurs pour toute demande ou modification.

Les dispositions générales administratives et financières des rencontres nationales, les catégories d'âges seront visiblement affichées, ainsi que le détail des différentes amendes possibles et leur montant afférant.

4) INSTALLATIONS SANITAIRES

Les installations sanitaires doivent être en nombre suffisant pour accueillir 600 personnes.

Il est également nécessaire de prévoir des sanitaires aux normes pour les personnes handicapées. L'approvisionnement en papier et autres consommables est vérifié plusieurs fois dans le courant du week-end.

5) CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un local est réservé au contrôle anti-dopage. Il ne doit comporter aucune fenêtre, et doit être équipé d'un WC, ou pour le moins d'un point d'eau. (cf. dispositions réglementaires des contrôles anti-dopage).

Ce local est le plus près possible du terrain de tir, et son accès doit être fléché visiblement depuis l'ensemble des installations de la rencontre.

Le local sera fermé à clef durant toute la manifestation, et celle-ci détenue par le délégué fédéral au contrôle (généralement le délégué départemental ou le président du comité départemental UFOLEP).

6) SAISIE DES RESULTATS

Un local isolé et clos est alloué à la saisie des résultats.

Seuls les membres du groupe résultats, les membres de la C.N.S., l'élu représentant l'échelon national, régional, départemental, le permanent national, et le délégué départemental sont autorisés à y accéder.

Il est souhaitable de prévoir un minimum de trois ordinateurs (un par catégorie de tir par demi-journée). A chaque poste une personne pour saisir les résultats, une autre pour les dicter.

Les résultats ne seront diffusés qu'à l'issue finale de la journée. En aucun cas les résultats ne seront communiqués avant la cérémonie de remise de récompenses.

7) REMISE DES RECOMPENSES

La cérémonie de remise de récompense s'effectue à l'issue de la journée (vers 18 H 30). Elle doit se dérouler le plus rapidement possible après les tirs. Si le temps le permet sur le terrain de la rencontre, sinon prévoir un repli dans un lieu abrité pouvant accueillir tous les participants.

Les médailles et fanions sont fournis par l'échelon national via la C.N.S. En outre, l'organisateur doit prévoir un souvenir de participation à remettre aux archers handicapés **invités**, ainsi qu'aux archers de la catégorie moins de 11 ans du département organisateur.

Le comité d'organisation doit veiller à ce que les récompenses soient remises par l'ensemble des officiels.

Afin de réduire la durée de la cérémonie, seuls les trois premiers de chaque catégorie seront annoncés.

Une cérémonie officielle conviant les organisateurs, les membres de la C.N.S et officiels de l'UFOLEP, les responsables des délégations départementales ainsi que les représentants des collectivités territoriales sera organisée le samedi en fin de journée.

HEBERGEMENT RESTAURATION

Le département organisateur prévoit un minimum d'hébergement collectif équivalent à de 30 % des participants pour la nuit du samedi au dimanche. Il est nécessaire de prévoir également des hébergements collectifs pour la nuit du dimanche au lundi.

Une liste détaillée d'hôtels, campings, chambres d'hôtes est fournie dans le dossier d'inscription.
Libre choix du mode de restauration pour le samedi soir. Le plateau repas est conseillé pour les repas du dimanche midi, en sachant qu'il faut organiser deux services. Eviter les repas "type buffet" pour le repas de clôture.

Si la qualité est une des préoccupations des organisateurs, le prix des repas doit en être une autre, la principale étant de réussir un moment convivial pour tous, ce qui est l'attente primordiale de la majorité des participants. Si le repas de clôture est l'occasion de découvrir des traditions culinaires locales, le tarif doit être abordable pour tous (sans être imposé, il est recommandé de pratiquer un prix avoisinant les 15 euros). Il faut éviter l'appellation de "repas de gala", et privilégier "repas de clôture" par exemple.

Il est également envisageable de proposer des tarifs de repas différents pour les jeunes.

L'organisateur doit se renseigner auprès des services municipaux sur la capacité d'accueil de la salle afin de respecter les normes de sécurité.

DOSSIER INSCRIPTION, CIRCULAIRE D'ORGANISATION

Le dossier d'inscription doit comporter tous les renseignements nécessaires à la préparation de l'organisation du déplacement.

Il comprend obligatoirement :

- Un plan ainsi que le détail des différentes possibilités d'accès.
- Un plan des installations.
- Une fiche hébergement listant les différentes possibilités et coordonnées (campings, chambres d'hôtes, hôtels…), accompagnée d'une fiche de réservation départementale pour les hébergements collectifs, qui sont gérés par les organisateurs.
- Une fiche restauration détaillant les menus et prix des différents repas, accompagnée d'une fiche de réservation départementale.

- Une fiche présentant les horaires des différents temps forts du week-end (greffe, repas, réunions, vins d'honneur, etc.).
- Une fiche départementale d'engagement des archers à la compétition comportant : nom, prénom, catégories, numéro de licence, année de naissance, et tarifs des droits d'inscription rappelés chaque année dans le règlement financier des dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales.
- Une fiche de ***"libre expression"***. Devant les difficultés rencontrées pour tenir une réunion "trait d'union", les départements peuvent s'exprimer au travers de cette fiche. La C.N.S. s'engage à analyser consciencieusement l'ensemble des fiches qui lui seront transmises, et à y apporter des réponses ou commentaires dans les meilleurs délais.
- Une fiche départementale d'inscription des équipes aux 3 challenges
- Une fiche de rappels et recommandations.

Rappel du contrôle des licences au greffe et sur le pas de tir. Afin de gagner du temps au greffe, il est conseillé de demander une photocopie des licences en accompagnement de la fiche d'engagement, et de ne contrôler que les licences manquantes, litigieuses ou incomplètes.

Rappel des montants et détails des amendes, ainsi que des règles de réserves et réclamations.

Recommandations importantes concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson, alcoolisée ou non, est rigoureusement interdite sur le pas de tir. Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire, et des contrôles d'alcoolémie pourraient être effectués sur le pas de tir si des dangers étaient constatés.

Il peut comprendre :

- Une fiche de rachat de matériel.
- Le détail des animations et visites possibles.
- Une fiche de présentation des clubs du département.
- Une brochure descriptive des spécificités locales.
- Tout autre document nécessaire au bon déroulement du week-end.

Le dossier d'inscription doit être validé par la C.N.S., ainsi que par l'échelon national dont il doit obtenir un bon à tirer "BAT" (veiller au respect de la taille de caractères et à la charte graphique UFOLEP). En cas de non-respect de ces dispositions, l'UFOLEP nationale ne versera pas, au comité organisateur, les participations financières prévues.

Le département organisateur doit expédier le dossier d'inscription aux départements concernés, conformément à la parution des quotas, au moins deux mois avant la date de la rencontre. Les fiches d'engagement et de réservation devant être retournées au moins un mois avant la dite date.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont publiés chaque année dans les règlements financiers des dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales.

Le département participant joint à la fiche d'engagement un règlement global du montant des engagements par chèque à l'ordre de la CNS tir à l'arc UFOLEP.

La totalité des chèques, accompagné du détail des engagés est remis au représentant de la C.N.S. le jour de la rencontre.

DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Le concours des catégories jeunes se déroule le matin, celui des catégories adultes l'après-midi.
Les archers handicapés sont répartis sur l'ensemble du pas de tir.

Afin d'occuper les jeunes l'après-midi, il est nécessaire de prévoir des activités annexes, culturelles, ludiques ou sportives, c'est l'occasion de montrer notre vocation multisports, et de faire découvrir de nouvelles disciplines à nos jeunes archers.

Une vérification du matériel est effectuée préalablement aux tirs, accompagnée de la vérification des licences, et éventuellement de la pesée des arcs à poulies (celle-ci pouvant intervenir également à n'importe quel moment de la compétition).

ARBITRAGE

Une réunion des arbitres se déroule le samedi en fin d'après midi, avant la réception des officiels. Tous les arbitres participants sont présents, ainsi que les représentants de la C.N.S., et le représentant du comité d'organisation.

Il est recommandé un arbitre pour 6 buttes, ainsi qu'un arbitre principal de chaise. Il est prévu que le département organisateur du championnat de l'année suivante présente un arbitre qui officiera à la chaise une partie de la journée.

1/3 des arbitres de la manifestation sont des arbitres stagiaires qui valideront ainsi leurs compétences. Ils seront placés à proximité et sous la responsabilité d'un arbitre confirmé.

Le département organisateur fournira à la C.N.S. la liste détaillée des arbitres de son département avec mention stagiaire ou confirmé. La C.N.S. se charge de compléter ou modifier la liste avec les arbitres des départements voisins.

Elle envoie une convocation individuelle à chaque arbitre, qui lui sera nécessaire pour son indemnisation.

Il est conseillé de prévoir des vérificateurs de marque pour les buttes des catégories 11 / 12 ans. Les arbitres veillent à ce qu'aucun lien de parenté ne les lie aux archers qu'ils contrôlent.

Le département organisateur met à disposition des arbitres deux pesons ainsi qu'un décamètre.
Il est rappelé aux arbitres de faire respecter impérativement les règlements. (respect des consignes sur le comportement, l'alcool, l'occupation des zones, etc.). Un récapitulatif est effectué lors de la réunion.

Bon pour accord Signature
(parapher toutes les pages)